



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/5491

Attribution d'une subvention de 100 000 euros à l'association l'Amicale du Nid située 21, rue du Château d'eau, 75010 Paris - Exercice 2020 - Approbation et autorisation de signature de la convention correspondante

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Mission Egalité

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse

SEANCE DU 27 JANVIER 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 JANVIER 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 FEVRIER 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 FEVRIER 2020

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), M. PHILIP (pouvoir à Mme RABATEL), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme PICOT), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/5491 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 100 000 EUROS À L'ASSOCIATION L'AMICALE DU NID SITUÉE 21, RUE DU CHÂTEAU D'EAU, 75010 PARIS - EXERCICE 2020 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION CORRESPONDANTE (SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LYON - MISSION EGALITÉ)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 janvier 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le Plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Enveloppe de subvention Soutien aux initiatives locales – Politique de la Ville ».

I - Contexte :

Fondée en 1946, l'association l'Amicale du Nid, implantée à Lyon depuis 1966, a pour objet d'accueillir, héberger, accompagner et former des personnes ayant connu ou connaissant des situations de violence, le plus souvent des prostituées.

Elle inscrit son engagement dans les principes de liberté, de solidarité, de respect de l'autre et considère que la prostitution est incompatible avec la dignité humaine et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Dans l'agglomération lyonnaise, l'établissement « Amicale du Nid Rhône » (ADNR) accueille, au sein d'un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) de 95 places, les personnes majeures ou mineures en situation actuelle ou passée, ou en risque de prostitution. Un réseau d'appartements diffus permet aussi d'héberger des femmes et des hommes, avec ou sans enfants.

Il y est proposé un accompagnement global afin de construire avec elles, à leur rythme et selon leurs décisions, des alternatives à leur situation pour permettre leur insertion sociale et professionnelle.

Afin de consolider les parcours d'insertion, l'Amicale du Nid a mis en place un Atelier d'Adaptation à la Vie Active (AAVA) qui intervient pour l'accès aux droits et à la santé de personnes et propose des cours de français. Elle aide ainsi à la sortie de la prostitution des personnes qui le souhaitent. Elle met à disposition du public qu'elle accueille, une offre de service qui prend particulièrement en compte les problématiques liées à la santé mentale suite à la violence et aux conséquences de la prostitution.

Enfin, l'Association poursuit des actions d'information et de sensibilisation auprès de professionnels de l'action sanitaire et sociale, de recherche et de prévention pour améliorer la connaissance du système prostitutionnel et de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle.

II - Proposition :

La Ville de Lyon a régulièrement alloué des financements à cette association au cours des dernières années reconnaissant ainsi la pertinence de son intervention.

Il s'avère que les locaux de l'Amicale du Nid, situés 18, rue des Deux Amants à Lyon 9^{ème}, deviennent trop exigus et que l'Association doit faire face à une hausse de loyer importante. C'est pourquoi, elle a retenu comme solution l'acquisition d'un local de 888 m² dans le 7^{ème} arrondissement qui permettrait de regrouper l'ensemble de ses activités sur un même site.

Ces nouveaux locaux seraient, en outre, pleinement accessibles aux personnes à mobilité réduite, aussi bien pour le public accueilli que pour les clients de l'Atelier d'Adaptation à la Vie Active.

Cette opération d'acquisition est estimée à 2 220 000 euros dont 1 400 000 euros seront pris en charge par l'association l'Amicale du Nid. Celle-ci a également sollicité, pour mener à bien son projet, l'aide de la Métropole de Lyon et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Je vous propose de soutenir ce projet d'acquisition de nouveaux locaux de l'Amicale du Nid et de répondre favorablement à sa demande de subvention en lui attribuant une subvention d'investissement de 100 000 euros. La dépense en résultant sera financée dans le cadre de l'opération n° 60034525.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 7^e et 9^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission affaires sociales - solidarité - santé - droits des citoyens ;

DELIBERE

1 - Une subvention d'investissement de 100 000 euros est allouée à l'Amicale du Nid dont le siège social est situé 21, rue du Château d'eau, 75010 Paris.

2 - La convention de subvention susvisée établie entre la Ville de Lyon et l'association l'Amicale du Nid est approuvée.

3 - M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

4 - La dépense en résultant, soit 100 000 euros en investissement, sera prélevée sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget de l'exercice en cours - ligne de crédit 101482, nature 20422, fonction 520, Programme PILOTAGE, Opération 60034525.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Thérèse RABATEL